

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an \$1.00
Six mois \$0.50
Les abonnements sont payés d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne adresse et la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard
For the convenience of foreign advertisers, L'Impartial can be seen and rates obtained from the following agencies:

Montreal: E. Desbarats Advertising Agency.

A. McKim & Co. St. James Street.

Toronto: J. J. Gibbons, Confederation Life Building.

New York: Geo. P. Rowell & Co. 10 Spruce Street.

London Eng.: E. & J. Hardy & Co. 30 Fleet St., E. C.

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 6 avril.

Les Ecoles Séparées

Une belle illustration du manque de sincérité se montre dans le problème que la naissance de deux nouvelles provinces a fait surgir au Canada. Il s'agit de écoles séparées, c'est-à-dire des écoles catholiques pour les catholiques, des écoles protestantes pour les protestants, des écoles athées pour les athées. Chaque groupe de citoyens aurait ses écoles à lui, où se dépenseraient exclusivement les contributions des membres des groupes. Cet arrangement est d'une justice inattaquable, mais voilà que le parti, qui en 1896 combattait pour les écoles séparées du Manitoba, s'oppose formellement au projet d'écoles séparées dans les nouvelles provinces. Pout-on concevoir plus d'insincérité que l'action de cette opposition? Donc nous ne pouvons arriver qu'à une seule conclusion, c'est que, en 1896 le parti conservateur qui voulait protéger les écoles séparées du Manitoba, faisait ces réclames que pour arriver au pouvoir. Nous allons voir si messieurs les députés de l'Ile du Prince Edouard vont donner leur appui à Sir Wilfred Laurier sur cette question.

Nous ne voyons pas dans quel intérêt certains journaux de langue anglaise persistent à réclamer l'établissement d'écoles publiques, c'est-à-dire protestantes, dans les nouvelles provinces, si ce n'est pour noyer à tout jamais et à brève échéance, l'élément français et catholique.

Le Tunnel sous le Détroit

Depuis le 23 janvier dernier jusqu'au 21 mars, l'Ile du Prince Edouard a été privée de toute communication avec la terre ferme à part quelques traversées faites par les petits bateaux entre le cape Tourmentin et le cape Traverse. Ce système existait il y a cinquante ans et à vrai dire nous sommes pas plus avancés dans la science de transportation que ne l'étaient les sauvages en 1743. La province réalise ce fait tout à coup, et d'un commun accord, se prononce en faveur d'un Tunnel sous le détroit.

S'il faut en croire l'exposé des programmes ce Tunnel coûterait de 10 à 12 millions de dollars qui en tout n'augmenterait pas nos dépenses de plus que de 17 cents par tête. La presse de la métropole nous donne les détails et agit sans cesse ce projet, qui après tout est le seul qui puisse nous donner satisfaction. Nos députés sont aussi à l'œuvre, secondés par une délégation de l'Ile, rendue à Ottawa pour cette fin. Nous osons espérer qu'avant bien des années le tunnel sera un fait accompli.

Lorsque nous demandons quel

que faveur du gouvernement fédéral il faut être unis, et l'esprit de parti qui met la division parmi nous et nous cause de très graves inconvénients, doit être écrasé sous les pieds.

Nous reviendrons sur ce sujet et nous tiendrons nos lecteurs au courant des démarches.

Seance du Conseil de l'Assomption

Le Conseil de l'Assomption s'est réuni à Moncton le 5 janvier sous la présidence de M. le docteur F. X. Cemeau Président-Général.

Il y a été résolu qu'un Congrès Général des Académiens des provinces Maritimes, des Iles de la Madeleine de Labrador et des Etats-Unis se réunira tenu à Caraquette au Nouveau-Brunswick le 15 août prochain 1905. M. le Président général est autorisé à constituer un comité d'organisation et à s'adjoindre, à cette fin, telles personnes qu'il jugera bon.

Le Président Général est autorisé également à visiter Son Excellence Mgr. Sbaretti, délégué apostolique, à visiter les centres Académiens, s'il plait à son Excellence de se rendre dans les provinces Maritimes, au cours de l'été prochain. D'autres résolutions furent passées. Et la séance du Comité fut ajournée jusqu'à nouvelle convocation par le Président général.

Moncton N. B. L. Bellevau, Secrétaire Général de l'Assomption.

Le Serum Marmorek

Nous publions aujourd'hui le rapport de Monsieur le docteur Adelman de Martigny de Montréal sur le sérum de Marmorek.

Au mois de juin dernier, M. de Martigny fut chargé par le Conseil de ville de Montréal d'aller en France, afin d'étudier le sérum Marmorek, et de constater, par lui-même, si ce sérum avait quelque effet contre la tuberculose. M. de Martigny passa quelque temps au laboratoire du docteur Marmorek, à Neuilly, près Paris, et il s'y convainquit que le sérum décevait pouvait être d'un emploi heureux et tout à fait satisfaisant. De retour à Montréal, M. de Martigny en fit lui-même l'expérience, une expérience suivie d'un bon résultat. Le rapport communiqué aux membres du Conseil de ville de Montréal contient de précieux renseignements. Signé du nom de M. Adelman de Martigny, placé depuis quelques années, au premier rang des médecins du Canada ce rapport mérite toute l'attention de ceux qui président aux destinées de notre pays. Leur décision profitera à toute la population du Canada.

La tuberculose fait de graves, de très graves ravages parmi nous. Prenons donc les moyens qui nous sont offerts pour restreindre le mal et en diminuer les effets.

Ignorants Pretentieux

(De la "Vérité")

Il n'est pas de question qui soit plus profondément ignorée de la majorité de ceux qui en parlent pas seulement des principes généraux, des attributions respectives de la famille, de l'Eglise et de l'Etat, mais de l'ignorance des faits, de la situation actuelle de notre enseignement à tous les degrés.

La plupart jugent de mémoire, d'après ce qu'ils ont vu il y a vingt ou trente ans. Ils ne savent rien du travail constant et méthodique qui s'est opéré depuis dans les collèges; ils n'ont jamais pris la peine de se renseigner; ils crient d'autant plus fort qu'ils connaissent moins ce dont ils parlent.

D'autres lancent des formules aussi retentissantes qu'imprécises, que les badauds répètent de confiance, sans songer à en examiner la valeur ou la portée. Dans ce même numéro de "La Patrie", par exemple, on lit: "Il est bon de savoir de tout ce qui peut s'apprendre, d'en savoir autant que possible."

Avec un pareil axiome, on arriverait à faire de la tête des élèves un capharbaum une personne ne se pourrait plus reconnaître. La tendance à la surcharge, au bourrage des programmes, très marquée en Europe voici quelques années, dis-

paraît rapidement. Les maîtres de la pédagogie en reviennent à un principe plus simple et plus logique; enseigner moins, mais plus à fond; avant tout et surtout, apprendre à l'écouler à raisonner, à utiliser, les pleines ressources de son cerveau.

"Le Journal"

COMMENT LE CONFRERE A ANNONCE SA DISPARITION

Voici l'article par lequel nos confrères du "Journal" ont annoncé la fin de sa publication:

"Par suite d'un concours de circonstances déplorables, il est devenu impossible de continuer plus longtemps la publication du "Journal". Le défaut d'encouragement, la démoralisation du parti conservateur, l'indifférence de nos amis et l'hostilité non déguisée de certains chefs du parti ont enlevé au "Journal" tout espoir de se consacrer à la défense des intérêts de ce parti, pour lequel nous avons peiné, lutté et combattu, depuis cinq ans, au prix de beaucoup d'énergie, de sacrifices de temps et d'argent. Nous nous plaignons à reconnaître aussi que, dans notre courte mais active carrière, nous avons rencontré de chaudes sympathies et de fortes amitiés. Nous nous plaignons à vanter le dévouement inaltérable de notre personnel, l'esprit d'union et la saine camaraderie qui ont toujours caractérisé les relations des rédacteurs avec la direction. Tous sont restés fidèles jusqu'à la fin et nous les remercions.

"Le "Journal" avait été fondé comme organe de parti et il ne fut ni traitre ni renégat. Fidèles à ses chefs, il n'a pas craint néanmoins de désavouer les mesquineries de ceux à qui l'égoïsme et l'ambition personnelle avaient fait oublier la considération qu'il devaient à ceux qui s'imposaient les plus lourds sacrifices.

"Depuis les défaites de 1900 et 1904, le parti conservateur de la Province de Québec a marché en aveugle, dans un désarroi fatal. La faiblesse en haut, l'indifférence en bas, chez tous l'incertitude d'agir et le manque d'équilibre chez plusieurs le dégoût des hommes et des choses de parti, l'impuissance de remédier au mal, voilà l'état du parti conservateur.

"Un organe de parti ne saurait plaier à tout le monde et le "Journal" ne le peut pas. On lui pardonnera sa franchise. Avant de tomber, il a bien le droit de mettre le doigt sur la plaie et de dire au parti conservateur: "Guéri-toi, puisqu'il en est temps encore!"

"Pour avoir été courtisé depuis quelque temps par une faction du parti libéral, le "Journal" a reçu des horions de la part de certains agents pudibonde, qui a crié au scandale, à la trahison, nous dénonçant comme des hypocrites. Le "Journal" n'a rien dit qui fût contraire aux intérêts du parti conservateur, dont il n'a jamais rien reçu et dont il n'espère rien, et l'"Evénement", qui devrait savoir mieux, a été un peu pressé de nous jeter la pierre. Nous n'avons pas comme l'"Evénement" de réclamation à faire contre le comité d'organisation du parti conservateur pour services rendus, et là où la loyauté se paie on a le devoir d'être pour le moins indulgent.

"Nos adversaires politiques nous rendront cette justice que nous l'avons combattu à visage découvert, sans merci ni relâche, et nous prenons congé d'eux sans honte comme nous prenons congé des autres sans regret."

Les résultats de l'école sans Dieu

Un statisticien américain, le Dr McDonald, chargé par le gouvernement de Washington de faire la statistique de la criminalité des

Etats-Unis, a réuni dans son rapport au congrès des données qui jettent une lumière saisissante sur l'influence de l'école quant à la moralité publique.

Il y constate que toute proportion gardée et malgré les \$600,000,000 que le pays dépense chaque année pour diminuer les crimes de toute sorte, le nombre en augmente d'une façon alarmante. Et il avoue brutalement que le "mal s'est accru dans la même proportion que s'est répandue l'instruction destinée à la faire disparaître."

Et il donne des chiffres. "C'est dans les Etats, dit-il, où il y a le plus d'écoles que l'on constate un mal social le plus étendu, plus de souffrances, plus de maisons de pauvres, plus de fous, plus de suicides, plus de crimes chez les enfants. Ainsi, dans les Etats du Nord, la moyenne du nombre des années que les enfants vont à l'école est d'un peu plus de six ans; dans les Etats du Sud, elle est de 2.72 ans. Dans les Etats du Nord, la moyenne des illettrés est de 5.9 pour cent; dans le Sud, elle est de 14.5 pour cent. Dans le Nord, il y a une bibliothèque publique pour 5,837 habitants; dans le Sud une par 29,138 habitants. Un enfant sur 14 fait des études classiques dans le Nord un sur 1,030 dans le Sud.

Donc, dans le Nord, on étudie à l'école trois fois plus longtemps; on a cinq fois plus de bibliothèques que dans le Sud, et il y a moitié moins d'illettrés qu'au Sud.

Maintenant, voici la statistique de la criminalité comparée des Etats du Nord et de ceux du Sud, par millions d'habitants:

Table with 2 columns: Nord, Sud. Rows: Aliénés (2,385 vs 1,322), Suicides (77 vs 18), Enfants criminels (325 vs 126), Mendians (1,790 vs 914).

Le Dr McDonald attribue ce parallélisme entre la diffusion de l'instruction et de la criminalité à la surexcitation des appétits, au désir du luxe, à l'impatience d'être riche. Il n'a pas l'éducation en elle-même qui est responsable de cet état de choses; c'est l'éducation sans religion et sans Dieu qui se donne aux Etats Unis.

Un système qui n'a qu'un objet: mettre l'enfant en état de gagner de l'argent, ne peut avoir pour effet que d'inculquer à cet enfant l'idée que gagner de l'argent, c'est le but suprême. "Honnêtement si tu peux" disait un Révérend Yankee à son garçon, en le lançant dans le monde; mais "gagné de l'argent." Est-il étonnant que, imbu de ces préceptes, l'enfant qui a grandi, subordonne l'honnêteté, la moralité, et le reste au but primaire de son éducation: "gagner" ou, par toute autre voie, s'il ne peut gagner, "se procurer de l'argent."

Et la course après des Yankees après l'argent n'est-elle pas responsable du grand nombre des déséquilibres, des découragés, des criminels de tout genre que compte le Dr. McDonald?

La Question Constitutionnelle

Les écoles séparées établies au N. Ouest sont garanties par la constitution.

Nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs les textes de la loi constitutionnelle qui s'appliquent au cas des nouvelles provinces du Nord-Ouest. Ces textes ne sont-ils pas assez clairs pour qu'ils ne soit pas besoin de les commenter? Pourtant, comme les adversaires des écoles séparées prétendent y trouver la justification de leur opposition, nous allons encore une fois raisonner la question au point de vue constitutionnel.

D'abord il est évident (article 146) que les territoires du Nord-Ouest sont régis par l'acte de l'A-

mérique Britannique du Nord de 1869, et, par conséquent, sujets aux clauses et dispositions de cet acte qui sont applicables à toutes les provinces en général.

Secondement, l'article 93 de cet acte contient des dispositions qui s'appliquent les unes à toutes les provinces, les autres à quelques unes seulement.

Qui peut nous indiquer les dispositions générales et les dispositions spéciales, sinon le texte, la sous-section 2 est la seule qui ait une application restreinte aux provinces d'Ontario et de Québec.

Les autres s'appliquent à toutes et à chacune des provinces: "any province" dit le texte anglais.

Il est bien vrai que, à la conférence de Québec, lorsque l'on a discuté la question des écoles, on ne s'est occupé que des deux provinces d'Ontario et de Québec. C'est tout simple; dans les deux autres provinces, la question n'existait pas. Mais dans la rédaction définitive de l'acte, à laquelle les délégués anglais protestants ont contribué pour une part prépondérante, on a fait une disposition spéciale pour le cas spécial d'Ontario et de Québec et des dispositions générales pour les autres provinces présentes ou futures de la Confédération.

Soutenir une autre opinion, c'est supprimer du même coup la 1ère, la 3ème, et la 4ème., sous-sections, qui n'auraient plus de raison d'être.

Ainsi il serait absurde de prétendre que, si la législature de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, avait adopté, subséquemment à l'Union, un système d'écoles séparées, et eût ensuite voulu abolir ce système, il n'y aurait pas eu droit d'appel au gouverneur-général en conseil, en vertu de la sous-section 3.

Toutes les dispositions de l'article 93 sauf celles de la sous-section 2, s'appliquent à toutes les provinces et aux territoires du Nord-Ouest.

Mais, dit le Globe, les dispositions de la sous-section 1 ne s'appliquent qu'aux territoires déjà constitués en provinces au moment de l'union et où le système des écoles séparées a été établi par une loi provinciale.

Voilà une interprétation restrictive que rien ne justifie. Le texte anglais, le seul officiel puisque c'est un acte du parlement impérial, dit: "by Law in the province" soit: par la loi "dans" la province.

Si le législateur avait voulu restreindre l'effet de cette disposition dans le sens du Globe, il eût dit: "by a law OF the Province" ou bien, comme dans la sous-section 3: "by the Legislature of the Province". C'est-à-dire; par une loi DE la province, ou bien par la législature de la province. Le Globe, par conséquent, fausse, le texte de la loi pour appuyer son raisonnement.

Cela étant démontré, on nous fait une autre objection: les territoires font partie de l'Union depuis 1870; en 1870, il n'y avait la aucun système légal ou autrement d'écoles séparées.

Faisons d'abord remarquer que la base posée par M. Haultain lui-même, dans ses négociations, pour l'établissement de la constitution des nouvelles provinces est celle-ci: "Les territoires seront considérés comme entrant dans la Confédération sur le même pied que les anciennes provinces en 1867." M. Haultain, que l'on nous représente comme le porte parole de la population des territoires, désavoue par conséquent dès le début l'objection qui nous occupe.

Mais allons plus loin; et lisons attentivement les premières lignes de la sous-section 3: "Là où, dans une province quelconque (in any province) il existe, au moment de l'union, en vertu de la loi, un système d'écoles séparées ou dissidentes...."

Et organisons les nouvelles provinces sur la base proposée par M. Haultain, sans autre disposition concernant l'éducation qu'une référen-

ce à l'article 93 de l'Acte de l'A mérique Britannique du Nord de 1867. Qu'arrive-t-il? C'est que les écoles séparées établies par la loi (ce peut être, au sens de l'acte, une loi fédérale ou même impériale,) sont garanties par cette simple référence.

Ne peut-on pas soutenir aussi que les lignes qui suivent immédiatement après: "Et là où tel système aura été établi subséquemment par la législature provinciale" peuvent logiquement s'appliquer aux ordonnances de la législature territoriale qui ont, non seulement appliqué la loi fédérale de 1875 mais l'ont pour ainsi dire refondue, re-faite et considérablement modifiée, sinon dans son essence, au moins dans son application?

Et pour terminer cette démonstration rappelons que notre interprétation de la constitution est celle qui a été adoptée par les auteurs de la loi de 1875, par Sir John A. MacDonald par Sir Chas Tupper, par Alexander MacKenzie, par Edward Blake, et même par l'adversaire le plus acharné des Ecoles séparées, Georges Brown, qui s'écriait: "Prenez bien garde que si vous établissez les écoles séparées au Nord-Ouest, vous les établissez POUR TOUJOURS!"

Servez-vous du Savon Sec de Lever (une pondre) pour laver vos lingeages et vos flanelles - et vous en serez satisfaits.

Egmont Bay

Nous sommes arrivés au temps où les fermiers de notre localité comprennent et saisissent mieux que jamais toute l'importance de leur profession.

Si l'agriculture comme science est restée si longtemps dans l'obcurité c'est que les efforts de nos gens n'étaient pas secondés comme ils le sont aujourd'hui par les gouvernements.

Nous devons donc admettre que les gouvernements ont fait beaucoup déjà pour la classe agricole.

Nous vivons assurément dans le siècle du progrès. Plus l'agriculture sera encouragée plus elle grandira et plus le pays deviendra puissant.

En encourageant l'agriculture nous encourageons aussi le commerce. C'est évident puisqu'une surabondance de produits agricoles doit tendre à créer un débouché vers un autre pays. Nous osons que c'est promouvoir le commerce, nous aurions dû dire promouvoir toutes les autres industries et profession parce que l'agriculture en est la base. C'est le soutien, la vie de l'humanité. Nous approuvons donc les efforts que fait le gouvernement provincial pour améliorer et faciliter l'agriculture en cette province.

Espérons que dans un temps, rapproché notre chère province ne sera pas seulement au niveau des autres provinces mais qu'elle les excellera et surtout dans la science agricole.

XXX

PAR LE MONDE ENTIER
DES MILLIERS DE MÈRES EMPLOIENT LE SIROP DU DR CODERRE POUR LES ENFANTS
Dans toutes les MALADIES ENFANTINES, il faut bien admettre le fait que c'est une préparation empirique et qu'on n'en a pas exagéré l'utilité. C'est un aliment sûr et agréable pour la dentition des enfants et un remède prompt pour les troubles de l'estomac et des intestins.
Les médecins et les nourrices professionnelles le recommandent.
Voyez à ce que la signature et le portrait du Dr Coderre soient sur l'enveloppe de chaque bouteille que vous achetez. Méfiez-vous des SIROPS préparés de manière à ressembler à celui du Dr Coderre. Prix, 25c la bouteille, on par la maille sur réception du prix.
Soleils Propriétaires, THE WINGATE CHEMICAL CO. Limited, Montréal, Canada.
STANTON'S PAIN RELIEF, Remède de famille pour usage interne et externe.

Si vous tousssez, prenez le BAUME RHUMAL